

Les taxes provinciales sur les automobiles.

Les administrations de l'Etat, des provinces ou des villes ont ceci de remarquable : c'est que plus on leur fournit de ressources, plus elles crient à la misère et moins elles font; ce qui semblerait indiquer que le meilleur moyen de leur faire produire quelque chose consisterait à ne rien leur donner du tout. De l'argent des contribuables, tout ce qui reste, dans bien des cas, ce sont des souvenirs, et, comme dit Pelléas, c'est comme si on emportait un peu d'eau dans un sac de mousseline.

La mousseline, ce sont les frais d'administration, tamis inusable, éternel.

On l'a bien vu lorsque ces braves moutons de cyclistes ont tendu le dos pour se faire tondre et ont demandé d'eux-mêmes l'établissement d'une taxe sur les cycles, dans l'espoir que le produit en serait affecté à la construction ou à l'entretien des pistes cyclables. O sagesse! commencement de la folie! O candeur! O naïveté! O jeunesse! printemps de la vie!

Doit-on le dire! Ce spectacle étonnant, épastrouillant, de contribuables qui voulaient être taxés, a tellement ébouriffé les administrations provinciales qu'elles se sont fait ce raisonnement parfaitement idoine à l'état d'âme d'un bon administrateur: « On n'est pas mouton comme cela! Même au Japon, les pyrus ne portent pas semblables fruits! Cela dépasse les plus beaux *Beurrés*, les plus extraordinaires *Joséphine de Tirlemont*, tous les *Passe-Colmar*, les plus pharamineux *Bon Chrétien*, toute la nomenclature du Pirum, même du superpirum de Nietzsche, sans oublier le pirum tapé. Et ces fruits exquis n'ont jamais la tavelure! »

Aussi les bons maraîchers des cyclistes ont-ils été appliqués aux usages les plus variés, sauf à celui qui était le motif de la taxe. Un électeur à quelques voix (pas celles de communication) réclamait-il un W.-C. pour sa commune, vite on recourait à la taxe cycliste!

Mais ces bons moutons commencent à se sentir tellement tondus qu'ils se fâchent! Voyez vous cela! Quel exemple! Où allons-nous? Les automobilistes n'ont pas réclamé cette tondaison, ils l'ont eue quand même. Et sans l'Etat, qui a imposé un maximum, qui sait quelle hauteur de Gaurisankar eût atteint la taxe?

Il paraît cependant que dans certaines provinces, à Liège, dit-on, on commencerait à être plus raisonnable et à sentir qu'il y a peut-être quelque chose à faire. Il s'agirait de dégrever progressivement les autos en raison de leur âge. Il y aurait une dégression applicable au nombre d'années des véhicules. Chaque année, lorsque la première inscription aurait été constatée, on diminuerait la taxe d'une certaine quantité, proportionnelle à la diminution de la valeur.

Ceci nous paraît logique. Est-ce une raison pour que cela soit réalisé? Une auto neuve doit être amortie, dit-on, en cinq ans. Faisons bonne mesure et, pour faciliter les calculs, admettons dix ans. Ne pourrait-on arriver à une diminution progressive de la taxe de 10 p. c., ce qui correspond à la diminution de la valeur (cela n'est pas exact, nous en savons quelque chose par expérience personnelle), quitte à déterminer un minimum. Celui-ci, d'ailleurs, serait atteint par le fait même de la disparition de l'objet imposé, conduit à sa dernière demeure, la vieille ferraille.

Que de vieux tacots seraient sauvés de la mort! Il est inadmissible de payer pour une vieille 12 HP une taxe annuelle de 120 francs en moyenne, alors que le véhicule a été acheté 1.200 francs, soit 10 p. c. de la valeur. Qu'on voie les annonces pour se convaincre du prix des voitures d'occasion et on verra si nous exagérons.

Une dégression de la taxe aurait pour but de prolonger la vie des vieilles autos. Bien des gens se laisseraient tenter par l'appât d'un prix modique, sans réfléchir aux dépenses de pneus, d'essence, etc., qui sont les mêmes pour une vieille voiture que pour une neuve.

Il y aurait donc une catégorie de contribuables à ne pas négliger une nouvelle couche, c'est le cas de le dire, à atteindre.

La taxe actuelle est mal établie. Si on prend pour base la force en chevaux, on arriverait à une formule plus équitable, en établissant une taxe progressive suivant certaines catégories, telles que jusqu'à 6 ou 7 chevaux, de 7 à 14 et ainsi de suite, puisque, en règle générale, les prix dépendent de la force en HP. Cela n'est pas tout à fait exact, mais la perfection n'est pas de ce monde.

Nous avons proposé au Conseil provincial du Brabant cette taxe progressive, il y a deux ans. Notre projet a eu le sort du sonnet d'Oronte, sans que nous éprouvions la moindre désillusion.

Mais que les provinces réfléchissent un peu : l'exemple des diminutions de taxe sur les cycles a amené une nouvelle couche de contribuables et le produit de ces taxes diminuées a été de beaucoup supérieur à celui des années précédentes, à taxe pleine.

Il en sera de même pour les automobiles si on les dégreve progressivement par rapport à leur âge. Nous n'avons pas la candeur d'invoquer l'équité : c'est chose inconnue en matière de contributions.

Et puis, qu'on ne l'oublie pas, les automobilistes sont des électeurs à plusieurs voix, et le jour où ils seront parvenus à s'entendre,

à se liguier pour résister par la voie légale et leurs voix d'électeurs, il y aura pas mal de gloires provinciales qui pourraient bien écoper et retourner à l'obscurité de leurs cantons respectifs.

Caveant consules! disaient les Romains. Que nos conseils provinciaux réfléchissent un peu : il n'est point de si belle fête ni de si belle taxe qui n'aient une fin, la reprise par l'Etat.

A la veille des sessions des conseils provinciaux, nous élevons timidement la voix. Sera-t-elle entendue? Nous le souhaitons dans l'intérêt des conseils provinciaux et des députations permanentes, ces bons petits fromages.

× × ×

V. — BRUXELLES A TERMONDE.

(Suite des itinéraires automobilistes aux environs de Bruxelles.)

BRUXELLES. Sortir par le boulevard Léopold II et suivre le tram jusqu'à *Jette* (3.3 km.). Ne pas aller jusqu'à la gare, bifurcation à gauche où les rails se terminent brusquement. Traverser le chemin de fer; puis *Wemmel* (4.2 km.), *Brusseghe* (3.3 km.), *Merchtem* (5.3 km.), assez bon pavé. Plaque indicatrice. Tourner à gauche. Bon pavé, puis macadam. Aller jusqu'à la rencontre de la route de Bruxelles à Termonde (B. 12, au lieu dit « *Droeshout* »), (5.5 km.). Tourner à droite, P. I. Bon pavé. Traverser le chemin de fer (2 km.). Remarquer à gauche l'ancienne borne provinciale. *Lebbeke* (4 km.). *Saint-Gilles lez-Termonde* (2 km.). TERMONDE (2 km.). En tout 30.3 km.

TERMONDE. *Saint-Gilles lez-Termonde. Lebbeke* (4 km.). Quitter la grand-route P. I. vers *Opwyck* (6.2 km.) et *Merchtem* (3.5 km.), pavé assez bon. *Wolverthem* (5.5 km.), *Meysse* (2.8 km.), *Laeken* (8 km.), BRUXELLES (2 km.). 32 kilomètres. En tout 62.3 km.

Cartes au 40,000^e, n^{os} 31, 23. Itinéraires du T. C. B., n^{os} 76, 77, 78, 50, 53.

Curiosités :

DIELIGHEM. — Arbre isolé.

WEMMEL. — Eglise ogivale XVI^e siècle (tableaux). Château XVII^e siècle.

BRUSSEGHEM. — Eglise Saint-Etienne ogivale : tableaux et statue Saint Jean-Baptiste XV^e siècle.

MERCHEM. — Belle église ; tableaux de De Craeyer : *Assomption* et *Saint Jérôme*; *Saint Sébastien* de Conie ; statue de la Vierge ; *pieta* en bois sculpté, polychromé malheureusement Hunsberg.

LEBBEKE. — Eglise XVII^e siècle, style borroméen.

TERMONDE. — Patrie de Van Duyse, le poète; de E. Hiel, le poète rénovateur du flamand; de Ed. De Bruyn, ancien ministre, rénovateur du français; de P. De Keyser, rénovateur de l'industrie hôtelière et lord-maire de Londres; et dans des temps plus anciens, de Claude de Baerle, sculpteur qui a travaillé surtout à Dijon; de l'historien Lindanus. *Hôtel de ville* style ogival secondaire, très pittoresque avec son beffroi et son carillon.

Intérieur : Buste de E. De Bruyn, tableaux de J. Verhes, entre autres la *Réception de De Keyser à Termonde*, avec le cheval Bayard et toutes les illustrations des temps modernes; de F. Vink, Ch. Hermans (*Visite du dimanche*), N. Van den Eeden (*Sainte Gudule*), Van der Ouderave (*Réparation judiciaire*), Stobbaerts, Wytsman, Coosemans (*Paysage*), Courtens (*Défilé*), Cassiers, etc. Jolies portes en bois sculpté Louis XV; remarquer les bustes du plus pur style pétrolier; grande salle plus que quelconque.

Musée communal surmonté d'une tour octogonale et restaurée; collections d'objets ayant trait à l'histoire de la ville et de ses environs : Cérémonie Stokke de la gilde de Saint-Sébastien de Baesrode, girouette, drapeaux de gildes, bonnet phrygien en métal qui surmontait la tour de l'hôtel de ville au XVII^e siècle, fers forgés, armures, etc.; curiosité : le dernier chapeau de soie de Emmanuel Hiel, symbole bien connu des Bruxellois : peut-être est-ce aussi le premier; torchères des anciennes corporations, en bois sculpté et polychromé.

Eglise Notre-Dame, style ogival de la deuxième époque avec transept et chapelles. A l'entrée, autel de saint Nicolas, en bois peint, et boiseries dans l'axe style dit des Jésuites; dans le chœur, on a trouvé, sous le badigeon, des restes de fresques; sur le maître-autel, un beau tableau de De Craeyer, *L'Ascension*; sur l'autel, un crucifix en argent et des frises en argent et vermeil; appliques Louis XVI; stalles en bois; dans la *Chapelle Notre-Dame*, qui vient d'être restaurée, de bien vilains vitraux modernes; stalles en bois et banc d'œuvre, un banc de communion en bois (1); derrière le chœur, chapelle avec boiseries Louis XV, tableau de Maes; contre l'autel, tableau de J. Van Cleef. *Chapelle Saint-Quentin* : tableau de J. Van Opstal d'Anvers (1654-1717); au mur, un triptyque : *Le Crucifiement*, et sur les volets, les portraits des donateurs; un tableau de A. Van Dyck. Dans une petite chapelle, une mise au tombeau, personnages en bois polychromé. *Chapelle Sainte-Anne* : un *Christ en croix*, de Van Dyck, peint à son retour à Anvers, très belle œuvre; un peu plus loin, des fonts baptismaux en pierre de l'époque romaine, protégés par une grille en bois, à beaux balustres de cuivre (*potin*). Dans la nef, la chaire de vérité, bois sculpté. Dans le collatéral de gauche, il y a des restants de fresques.

Il y a encore à voir la *Halle aux draps*, la *Halle aux viandes* (XIV-XV^e sié-

(r) Les travaux de restauration ont fait disparaître des peintures murales assez bien conservées : elles représentaient saint Jacques et saint Jean, ainsi que son martyr. Ce seraient les portraits des frères Jacques et Jean Van der Meer. qui figurent également dans un bas-relief de l'église représentant la mise au tombeau. Sur le pilier d'en face, saint André, saint Pierre et un prêtre agenouillé, en grandeur naturelle.

cles), l'Hôpital Saint-Blaise (xii^e siècle), le pont sur l'Escaut et les fossés des fortifications, assez pittoresques.

OPWYCK. — Eglise ogivale Saint-Paul ; tableaux de De Craeyer : *Conversion de saint Paul*, *La Sainte Vierge honorée par les saints*, *Saint Nicolas acceptant un hommage* (trois beaux morceaux).

WOLVERTHEM. — Eglise ogivale Saint-Lambert (xv^e siècle). Château xvii^e siècle.

MEYSSE. — Eglise xvii^e siècle (belles boiseries).

H. C.

Service des routes

Bruxelles, boulevard de Grande Ceinture (Etat).

Il nous revient que l'achèvement du boulevard de Grande Ceinture entre la chaussée de Louvain et le square Vergote vient enfin d'être décrété.

On nous assure que les travaux seront entamés à bref délai et qu'ils seront menés avec rapidité.

Tirlemont à Saint-Trond (route de l'Etat).

Nous recevons de nombreuses plaintes au sujet du mauvais état de la piste cyclable longeant la route qui nous occupe sur le territoire des communes d'Overhespen, Orsmael-Gussenhoven, Dormael et Halle-Boyenhoven.

La piste y est tellement déplorable, qu'elle constitue un danger pour les cyclistes.

Ne pourrait-on porter remède à cette triste situation ?

Nederbrakel à Renaix (route de l'Etat).

Nous apprenons avec satisfaction que le ministre des Travaux publics vient d'approuver le cahier des charges relatif aux travaux de construction d'une piste cyclable de Nederbrakel à Renaix.

La dépense pour l'exécution de cette première section est évaluée à 69,000 francs.

Nous insistons vivement pour que la mise en adjudication de ce travail se fasse dans le plus bref délai possible.

Nous espérons, d'autre part, que le projet de la seconde section (Nederbrakel à Ninove) de la piste cyclable sera approuvé à brève échéance.

Avenue de Liège à Chênée.

Notre chef du service des routes et nos deux dévoués délégués de Liège, MM. André et Schaberg, ont été reçus, il y a quelques jours, par M. Fraigneux, échevin des Travaux publics de la ville de Liège, à l'effet d'examiner la question des communications entre Liège et Chênée.

Nos délégués ont exposé la situation pénible et dangereuse créée aux voyageurs se rendant de Liège à Chênée et vice versa, par le maintien d'une route sinueuse, étroite et mauvaise.

Le sympathique échevin annonça que le projet de construction d'une avenue le long de la dérivation de l'Ourthe, au delà du beau pont de Fragnée, était terminé. Effectivement nos délégués purent l'examiner en détail et solliciter une légère modification en ce qui concerne le trottoir cyclable, dont la largeur prévue est insuffisante. Ils insistèrent ensuite vivement pour que la mise en adjudication se fit dans le plus bref délai possible.

Profitant d'un aussi bel accueil, nos délégués sollicitèrent, en outre, de la ville de Liège, l'exécution de travaux d'aménagement en deux endroits dangereux des pistes cyclables des quais Saint-Léonard et d'Amercœur.

M. Fraigneux reconnut le bien-fondé des demandes formulées par nos délégués et promit d'y donner une suite favorable et immédiate.

Nous lui adressons nos remerciements les plus sincères.

Pussemange-Sugny-Corbion-Bouillon (route de l'Etat).

Nous apprenons avec satisfaction que le tronçon de Sugny à Corbion de la nouvelle route que l'Etat fait construire de Pussemange à Bouillon est en voie d'achèvement et qu'il pourra très probablement être livré à la circulation au mois d'août prochain.

Après l'exécution de ce travail, il ne restera plus que la mise en état de la traverse de Sugny, pour que cette voie de communication soit considérée comme complètement viable.

INTERRUPTIONS DE CIRCULATION.

1^o Nivelles à Bray (Etat).

Des travaux de pavage sont en cours d'exécution entre le passage à niveau et la place de Manage. La circulation y sera impossible pour tous les véhicules pendant un mois.

Ne pourrait-on signaler à distance, le long de la dite route, l'interdiction de circulation ?

2^o Sedan vers Malmédy (Etat).

Des travaux de réfection sont en cours d'exécution entre les bornes 80 et 83, sur le territoire de Samrée.

La circulation y sera complètement interrompue pendant environ trois semaines.

3^o Havelange à Barvaux (Etat).

La circulation sera difficile entre les bornes 1 et 3, sur le territoire de Petite-Somme, jusque vers le 15 juillet prochain.

4^o Nivelles à Hamme-Mille (route provinciale).

Des travaux s'exécutent entre les P. M. 12700 et 13400, sur le territoire de Limelette.

La circulation y sera impossible pour les automobiles et les motocycles jusqu'au 15 juillet.

5^o Florenville à Bouillon (route provinciale).

La réfection du tronçon compris entre les bornes 45 et 53, sur le territoire de Sainte-Cécile et de Bouillon, est en cours d'exécution.

La circulation sera impossible jusqu'à la fin de juillet.

6^o Menin à Roulers (route provinciale).

Des travaux de réfection sont en cours d'exécution entre les bornes 3 et 4, à l'endroit dit « Kezelberg », sur le territoire de Moorseele.

La circulation n'y sera possible que pour les bicyclettes jusqu'à la fin de juillet.

7^o Arlon à Bouillon (route provinciale).

La circulation est rétablie entre les bornes 15 et 18, sur le territoire de Sainte-Marie-sur-Semois.

A. FOURMANOIS.

Excursions collectives du T. C. B.

Excursion par l'Escaut à l'île de Walcheren

Dimanche 25 juillet.

En présence de l'éclatant succès de l'excursion sur l'Escaut, organisée à l'occasion de l'assemblée générale, une nouvelle balade a été décidée, ayant comme objectif cette fois l'île de Walcheren.

Cette excursion coûtera en 3^e classe 3 fr. 50 et en 2^e classe 4 fr. 75. Ces prix comportent le trajet par train de Bruxelles-



Laitière hollandaise.

(D'après gravure Dietrich et Cie.)

Anvers et retour, et le parcours par bateau spécial d'Anvers à Flessingue et retour.

Les heures de départ et de retour seront fixées dans le prochain numéro du Bulletin.

Comme il est impossible pour cette excursion d'accepter plus de 300 personnes, les places seront réservées aux premiers inscrits.



Membres à vie

Celui qui désire avoir la qualité de membre à vie paie une cotisation unique de 100 francs. Son nom est porté à l'annuaire et une place spéciale lui est réservée dans les assemblées, conférences et réunions. Il reçoit le Bulletin officiel de luxe.

Nous avons eu la satisfaction, le 4 juin dernier, d'inscrire comme membre à vie M. Paul Keim, déjà antérieurement sociétaire du T. C. B.

M. Keim, directeur général des Usines Métallurgiques du Hainaut à Couillet, a exprimé le désir d'entrer sans tambour ni trompette dans la confrérie de nos Immortels. Nous nous inclinons devant sa volonté et nous l'inscrivons sous le n^o 34 de la liste.

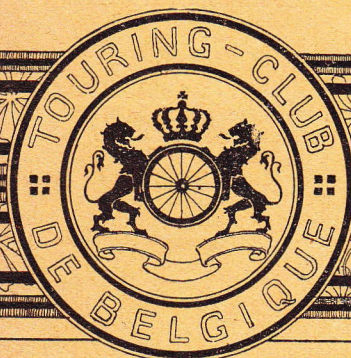
E. S.

TOURING-CLUB



SOCIÉTÉ ROYALE

DE BELGIQUE



BULLETIN OFFICIEL

REVUE DE TOURISME

• SOMMAIRE •

	Pages
La protection des monuments et des sites (Arthur Cosyn)	265
Une excursion scolaire à Chevron (G. de S.)	266
Recommandations douanières (J. D.)	268
Les industries des mines, de la construction et de l'ameublement (Maurice Heins)	269
Comme exemple à l'Angleterre (John Pucks)	272
La Grèce antique et moderne (<i>suite</i>) (A. F.)	273
Le meilleur moyen de propagande	277
Nos publications : <i>Grimbergen</i> (G. L.)	278
Tourisme international automobile (J. D.)	278
Plages anglaises nouvelles	279
Bibliographie	280
La taxe sur les vélocipèdes	281
Automobilisme (H. C.)	283
Service des routes (A. Fourmanois)	285
Excursions collectives du T. C. B. — Excursion par l'Escaut à l'île de Walcheren	285
Membres à vie (E. S.)	285
Tourisme nautique (Hector Colard)	286
Variétés	288



Forge-Roussel. — Le Tamijean.



Cotisation annuelle de sociétaire : 3 francs

Envoi gratuit de l'Annuaire, du Manuel du touriste, du Manuel de conversation, du Catalogue de la bibliothèque et, deux fois par mois, du Bulletin officiel illustré

Les dames sont admises

